

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE
DU 10 AU 20 OCTOBRE 2023
PROGRAMMATION LEADER 2014-2022**

Titulaires			Suppléants		
Membres représentants du collège public					
Nom	Fonction	Présence	Nom	Fonction	Présence
Alain SIMONET	CC Midi Corrèzien	Présent	Nelly GERMANE	CC Midi Corrèzien	Présente
Christophe LISSAJOUX	CC Midi Corrèzien	Présent	Vincent LEDOUX	CC Midi Corrèzien	Excusé
Christophe CARON	CC Midi Corrèzien	Présent	Dominique CAYRE	CC Midi Corrèzien	Présent
Jean-Pierre LASSERRE	CC Xaintrie Val’Dordogne	Présent	Régis VAN NIEUWENHUYSE	CC Xaintrie Val’Dordogne	Présent
Jean-Basile SALLARD	CC Xaintrie Val’Dordogne	Présent	Vincent ARRESTIER	CC Xaintrie Val’Dordogne	Excusé
France CHASTAINGT	CC Xaintrie Val’Dordogne	Présente	Francis LAFON	CC Xaintrie Val’Dordogne	Présent
Laurence DUMAS	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Présente	Eric GALINON	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Présent
Membres représentants du collège privé					
Véronique SIMBILLE	Association CASAP/Musée de l’Homme de Neandertal	Excusée	Christophe CHIROL	Association Aïcontis	Présent
Michel LIMES	Association La Locaux Motiv’	Excusé	Lionel JEAN	Cuisinier en restauration collective	Excusé
Christian LASSALLE	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	Présent	Nathalie DELPY	Association Collonges Animations Spectacles	Présente
Frédéric PESTEIL	Maison du Patrimoine d’Argentat	Présent	Sylvain PIANTANIDA	Jardins Sothys	Excusé
Marie-Françoise EYMA	Chambre des Métiers et de l’Artisanat de la Corrèze	Présente	Laurent MELIN	Chambre des Métiers et de l’Artisanat de la Corrèze	Excusé
Roland MAGNAUDET	Entreprise d’insertion FO.R.E.T	Présent	Aurélie LECANU	Domaine du Lac de Feyt	Excusée
Daniel PONTY	Chambre de Commerce et d’Industrie de la Corrèze	Présent	Jean-Yves CASTANET	Chambre de Commerce et d’Industrie de la Corrèze	Présent
Mireille NUBLAT	Ingénieure retraitée	Présente	Dominique GUIRAUD-DEVILLE	Amicale Européenne de la Xaintrie	Présente

RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

COLLÈGE PUBLIC

Membres présents : 12
Membres ayant voix délibérante : 7

COLLÈGE PRIVÉ

Membres présents : 10
Membres ayant voix délibérante : 7

Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (14 membres sur 22).
La moitié ou plus des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (7 membres sur 14).

DOUBLE QUORUM ATTEINT

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du dernier compte-rendu
- II. Programmation – attribution des aides

I. Approbation du dernier compte-rendu

Il est proposé l'adoption du compte-rendu du Comité Unique de Concertation réuni le 22 septembre 2023.
Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du CUC.

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité l'adoption du compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2023.

II. Programmation de projets (attribution des aides)

Les **10 projets** suivants ont reçu un avis réglementaire favorable suite à la pré-instruction par l'équipe technique du GAL, puis l'instruction par le service instructeur.

Fiche-action 2. Qualifier et renforcer l'offre touristique

Aménagement d'une aire de camping-car Commune de Saint-Privat

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

En complémentarité des différentes prestations proposées par le camping municipal, la volonté de la commune est de proposer un service de qualité aux camping-caristes au travers d'une aire d'accueil et de services dédiée au sein du camping. La commune souhaite ainsi dynamiser l'accueil des touristes itinérants et prévoit pour cela d'externaliser la gestion de son camping municipal. L'objet de la présente demande est la création et l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-car et d'une aire de service. Il sera recherché un aménagement qualitatif et convivial en cohérence avec les aménagements et les équipements du camping municipal.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 19/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Equipements de l'aire de camping-car	40 294.00 €	FEADER-LEADER	56 875.20 €	80 %
Travaux préparatoires et aménagements préalables	30 800.00 €	Autofinancement	14 218.80 €	20 %
TOTAL	71 094.00 €	TOTAL	71 094.00 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Basile SALLARD, en qualité de représentant légal de la commune de Saint-Privat ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 13, dont 7 privés et 6 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	13
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	13

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 19/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 71 094,00 € à ce projet.

**Réhabilitation du site « Parc touristique du Coiroux »
Syndicat intercommunal de la Vallée du Coiroux**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

L'espace du Coiroux se compose de deux parties principales avec l'espace golfique et l'ensemble de la plage et des terrains attenants, jouxtant le lac. L'objet de la présente demande d'aide concerne ce dernier ensemble. En effet, confronté à une baisse de fréquentation liée à un manque d'investissement et de renouvellement de l'offre touristique, une présence de cyanobactéries dans les eaux de baignades, un sable posé depuis plus de 20 ans sans aucuns travaux, des installations vétustes et parfois obsolètes. L'ensemble des communes adhérentes au Syndicat intercommunal de la Vallée du Coiroux souhaitent aujourd'hui redonner à ce site les caractéristiques nécessaires à un accueil de qualité. Il s'agit d'apporter une offre qualitative aux clients du camping et plus largement à tous les visiteurs.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 08/07/2022 avec une note de sélection de 17/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Chalet	0.00 €	FEADER-LEADER	42 249.07 €	61 %
Plage	25 500.00 €	Conseil régional	13 134.98 €	19 %
Activités	29 197.71 €	Autofinancement	13 846.01 €	20 %
Accès	4 725.00 €			
Sanitaires - Signalétique	9 807.35 €			
TOTAL	69 230.06 €	TOTAL	69 230.06 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 17/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 42 249,07 € à ce projet.

Création d'une aire d'accueil touristique (phase 1)
Commune de Goulles

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

La volonté de la commune est de proposer un service de qualité aux touristes itinérants au travers d'une aire d'accueil et de services dédiée et intégrée dans son environnement. La commune souhaite ainsi renforcer un accueil touristique de qualité et développer son attractivité. La commune de Goulles souhaite réaliser un équipement d'accueil touristique qui permettrait d'accueillir les touristes itinérants (camping-caristes, mais aussi cyclotouristes, vététistes et randonneurs) sur un même lieu.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 17/30.

Plan de financement (avis réglementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Maitrise d'œuvre	24 000.00 €	FEADER-LEADER	100 000.00 €	49 %
Travaux	181 202.61 €	Conseil Départemental de la Corrèze	36 455.29 €	18 %
		Autofinancement	68 747.32 €	33 %
TOTAL	205 202.61 €	TOTAL	205 202.61 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	13
Défavorable	0
Abstention	1
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à la majorité la note de sélection de 17/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 100 000,00 € à ce projet.

Installation d'une borne interactive au bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge
Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

L'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne souhaite installer une borne interactive au nouveau bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge qui ouvrira ses portes en début d'année 2024. Les BIT de Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat-sur-Dordogne sont déjà équipés de cette borne interactive. Il s'agit d'un dispositif interactif qui permet la navigation dans une application géolocalisée dédiée à la Vallée de la Dordogne, grâce à un écran tactile. Connectée à Internet, la borne tactile s'inscrit dans une démarche de digitalisation du point d'accueil. Il s'agit d'un véritable outil d'information entre l'Office de Tourisme et ses clients.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 22/09/2023 avec une note de sélection de 18/30.

Plan de financement (avis réglementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Borne interactive et installation	8 672.30 €	FEADER-LEADER	6 937.84 €	80 %
		Autofinancement	1 734.46 €	20 %
TOTAL	8 672.30 €	TOTAL	8 672.30 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 18/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 6 937,84 € à ce projet.

Aménagements des Bureaux d'information touristique de Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat-sur-Dordogne
Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Des travaux de modernisation et d'innovation sont indispensables dans les bureaux d'Argentat-sur-Dordogne et Beaulieu sur Dordogne. Il s'agit de proposer un aménagement contemporain et innovant des bureaux, en utilisant le carnet d'ambiance réalisé par les architectes Tara en 2022, de façon à décliner dans ces bureaux la marque de destination "Vallée de la Dordogne - L'étonnant voyage". Ces nouveaux aménagements contribueront à la cohérence territoriale en terme d'accueil des visiteurs au sein de la destination. On y retrouvera un agencement des espaces assez similaire, une charte graphique et décorative commune, mais aussi de nouveaux outils d'accueil innovants (RoadBOOK, écran interactif...). La volonté de réagencer ces bureaux répond aussi à un enjeu de confort et de bien-être des collaborateurs, le bureau de Beaulieu-sur-Dordogne ne disposant pas, pour exemple, d'espace privé pour le personnel.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 22/09/2023 avec une note de sélection de 21/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux Argentat-sur-Dordogne	61 983.66 €	FEADER-LEADER	100 000.00 €	68 %
Travaux Beaulieu-sur-Dordogne	84 890.84 €	Autofinancement	46 874.50 €	32 %
TOTAL	146 874.50 €	TOTAL	146 874.50 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 21/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 100 000,00 € à ce projet.

Fiche-action 4. Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel

Construction du Pôle Neandertal à La Chapelle-aux-Saints Communauté de communes Midi Corrèzien

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Le projet présenté consiste en la construction d'un bâtiment neuf à vocation touristique et culturelle dont la destination est un espace d'interprétation, la construction d'une passerelle extérieure, ainsi que l'aménagement des espaces publics attenants. Le Pôle Neandertal (bâtiments neufs) comprendra un bâtiment d'exposition permanente avec accueil, boutique et accès à la passerelle extérieure par l'étage (bâtiment A) ; un bâtiment d'exposition temporaire (bâtiment B) ; une passerelle qui relie le bâtiment A aux bouffias.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 30/09/2022 avec une note de sélection de 29/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Honoraires création scénographie	166 478.75 €	FEADER-LEADER	100 000.00 €	60 %
		Autofinancement	66 478.75 €	40 %
TOTAL	166 478.75 €	TOTAL	166 478.75 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Alain SIMONET, en qualité de représentant légal de la Communauté de communes Midi Corrèzien ne prend pas part au vote.

Madame Nelly Germane, étant sa suppléante, prend part au vote.

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 29/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 100 000,00 € à ce projet.

Fiche-action 5. Développement et soutien aux animations culturelles et sportives

Marché de Noël de Meyssac 2023 Association des Amis de Meyssac

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Le marché de Noël de Meyssac est une manifestation familiale implantée depuis 25 ans dans le paysage culturel du Midi Corrézien. Il a lieu chaque année à l'occasion du 2^{ème} week-end de l'Avent. Il est le fruit du jumelage de Meyssac avec la commune allemande de Bettenhausen. Constitué de 41 chalets, il est le plus renommé de la région pour sa fidélité à la tradition des marchés de Noël des pays de l'Est. Le pôle snack situé au cœur du marché de Noël de Meyssac, place du vieux marché est constitué d'une tente sur plancher, 5m x 5m. L'association souhaite acheter un chalet bois de 6m pour garantir l'uniformisation esthétique du marché de Noël qui se veut typique des marchés de Noël traditionnels de l'Est et pour améliorer la sécurité : les tentes sont soumises à des contraintes de vent et de neige, et en cas de mauvaise météo elles pourraient être inutilisables.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 20/06/2023 avec une note de sélection de 19/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses TTC		Recettes		
Chalet bois	12 950.40 €	FEADER-LEADER	4 360.32 €	34 %
		Département de la Corrèze	1 000.00 €	8 %
		CC Midi Corrézien	2 000.00 €	15 %
		Commune de Meyssac	3 000.00 €	23 %
		Autofinancement	2 590.08 €	20 %
TOTAL	12 950.40 €	TOTAL	12 950.40 €	100 %

Taux d'aide publique : 80 %

Conflit d'intérêt :

Nathalie DELPY, en qualité de représentante de l'Association des Amis de Meyssac ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 19/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 4 360,32 € à ce projet.

Fiche-action 8. Mise en réseau des acteurs économiques et développement des activités économiques et touristiques

Mettre en valeur les forêts du territoire : un enjeu territorial (2022) CRPF Nouvelle-Aquitaine (Centre Régional de la Propriétaire Forestière)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Le projet consiste à proposer aux propriétaires forestiers du territoire l'opportunité de se regrouper au sein d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) qui leur permettra de rester pleinement propriétaires de leurs bois, mais également de mettre en œuvre leurs projets sylvicoles adaptés à l'échelle du territoire et de travailler en commun. De plus, les opérations sont réfléchies dans un cadre de gestion durable puisqu'elles sont inscrites dans un Plan Simple de Gestion concerté pour une période de 10 à 20 ans. Cela permet de raisonner à moyen terme et de pouvoir s'entourer des conseils et de l'appui d'un gestionnaire forestier professionnel qui va encadrer la gestion et les travaux et ainsi rassurer les plus petits propriétaires bien souvent novices. La mise en œuvre de ces travaux fera appel à la main d'œuvre locale et pourrait même dans l'idéal en créer de nouvelles. L'objectif est de mettre en valeur les forêts du territoire qui présentent un important potentiel, mais qui souffrent d'un déficit de sylviculture et d'image vis-à-vis du grand public.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 24/30.

Plan de financement (avis réglementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	44 771.49 €	FEADER-LEADER	31 455.96 €	56 %
Coûts indirects de structure	6 715.72 €	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	13 394.52 €	24 %
Frais de mission	4 593.40 €	Autofinancement	11 212.63 €	20 %
TOTAL	56 063.11 €	TOTAL	56 063.11 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 24/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 31 455,96 € à ce projet.

**Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
(GPECT) en Vallée de la Dordogne Corrézienne (2022)
PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

En 2021, un diagnostic territorial « Emploi & compétences » complet du territoire a été réalisé, à partir de données statistiques macroéconomique et d'une enquête auprès des entreprises. Ce rapport a permis de souligner les principales problématiques aux yeux des entreprises locales et de fixer de manière collective une stratégie « Emploi & compétences » pour la Vallée de la Dordogne Corrézienne sur la période 2022 - 2024. Un plan d'action a ensuite été élaboré de façon participative puis proposé, discuté et validé en comité de pilotage en décembre 2021. 2021 a aussi été une année de mobilisation des acteurs locaux, publics comme privés, autour de la thématique de la GPECT, et d'émergence d'un réseau de partenaires de la démarche. 2022 doit maintenant être l'année de la mise en œuvre pour la GPECT.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 26/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Dépenses sur devis	996.61 €	FEADER-LEADER	11 465.00 €	33 %
Frais salariaux	29 311.15 €	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	10 523.26 €	30 %
Coûts indirects	4 396.67 €	Etat	6 058.96 €	17 %
Frais de mission	354.61 €	Autofinancement	7 011.82 €	20 %
TOTAL	35 059.04 €	TOTAL	35 059.04 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ne prend pas part au vote.

Monsieur Régis VAN NIEUWENHUYSE, étant son suppléant, prend part au vote.

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 26/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 11 465,00 € à ce projet.

Fiche-action 10. Fonctionnement du GAL

Animation et gestion du programme LEADER (2023-2024) PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie locale de développement et de la programmation LEADER, la présente demande concerne le fonctionnement du GAL sur l'année 2023 et 2024 (les frais salariaux chargés de 1 ETP pour 2023 et 2024, et 0.75 ETP pour l'animation en 2023 et 0.2 ETP en 2024), les coûts indirects de structure, les frais de mission, les frais de communication, l'adhésion LEADER France, les frais de matériels et les frais de formation.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	102 263.92 €	LEADER	86 307.53 €	72 %
Frais de fonctionnement	15 989.59 €	Région Nouvelle Aquitaine	8 935.59 €	8 %
Frais de déplacement	600.00 €	Autofinancement	23 810.79 €	20 %
Frais de communication	200.40 €			
TOTAL	119 053.91 €	TOTAL	119 053.91 €	100 %

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ne prend pas part au vote.

Monsieur Régis VAN NIEUWENHUYSE, étant son suppléant, prend part au vote.

Nombre de votants : 14, dont 7 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	14

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité le plan de financement et attribue une aide FEADER-LEADER de 86 307,53 € à ce projet.

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 23/10/2023
Jean-Pierre LASSERRE,
Président du GAL Vallée de la
Dordogne Corrézienne

